



SM forum des marais atlantiques (Siren : 251710398)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Rochefort
Arrondissement	Rochefort
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/03/2000
Date d'effet	31/03/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. BENOIT BITEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Quai aux Vivres
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17300 ROCHEFORT
Téléphone	05 46 87 08 00
Fax	05 46 87 69 90
Courriel	gmiossec@forum-marais-atl.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 341 220
Densité moyenne	79,53

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Rochefort (211702998)	23 726

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
17	CA Rochefort Océan (200041762)	CA
17	Union des marais de la Charente-Maritime (251701306)	SM ouvert

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Chambre d'agriculture départementale d'agriculture (181700014)
Département de la Charente-Maritime (221700016)
Région Nouvelle-Aquitaine (200053759)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Le FMH s'inscrit dans une dynamique interrégionale et inter-bassins hydrographiques, et ?uvre pour la construction d'une réponse positive et prospective aux attentes territoriales, environnementale, économique et sociale.</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>Le FMH est créé pour les acteurs et leurs structures agissant en faveur des milieux humides.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...)

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)